

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00319 Numéro SIREN : 481 109 163 Nom ou dénomination : A.B.R.
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2022 sous le numéro de dépôt 15798

Comptes Annuels

Période du 01/04/2021 au 31/03/2022

A.B.R.

76 rue Nationale
35235 THORIGNE FOUILLARD

COPIE CONFORME

G. Béca


HELEOS EXPERTISE COMPTABLE

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
4, allée Marie Berhaut

35000 RENNES

Tel : 02.99.30.91.23

Fax : 02.99.30.28.15

Courriel : adviceff@heleos.fr

Web : <http://www.heleos.com>

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/03/22	Net au 31/03/21
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 805	1 189	617	
Fonds commercial	100 000		100 000	100 000
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla	48 150	43 589	4 560	4 779
Autres immobilisations corporelles	335 635	257 080	78 555	55 030
Immob. en cours / Avances & acomptes	60 929		60 929	3 750
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres immobilisations financières	589		589	225
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	547 122	301 858	245 264	163 799
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	258 296		258 296	188 381
Créances				
Clients et comptes rattachés	171 450		171 450	118 101
Fournisseurs débiteurs	285		285	23
Personnel				247
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	6 628		6 628	5 146
Autres créances	1 500		1 500	1 083
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman	397		397	2 897
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	110 222		110 222	207 440
Charges constatées d'avance	3 424		3 424	4 315
TOTAL ACTIF CIRCULANT	552 202		552 202	527 634
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 099 325	301 858	797 467	691 433

Bilan

	Net au 31/03/22	Net au 31/03/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	212 634	160 387
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	70 640	52 247
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	294 274	223 634
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	204 249	128 084
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	204 249	128 084
Emprunts et dettes financières diverses	12 420	12 220
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	34 458	34 458
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	10 303	1 108
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	156 706	201 739
Personnel	19 961	26 717
Organismes sociaux	19 823	18 554
Etat, Impôts sur les bénéfices	5 902	8 343
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	16 528	7 337
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	820	633
Dettes fiscales et sociales	63 034	61 585
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	22 022	28 606
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	503 192	467 799
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	797 467	691 433

Comptes annuels

Période du 01/04/2021 au 31/03/2022

Annexes

 Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

Le chiffre d'affaires affiché de A.B.R. intègre les ventes de carburant pour lesquelles A.B.R. est en réalité seulement commissionné. Ce chiffre d'affaires rétrocédé à Total est de 1 409 971 €.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A.B.R.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2022, dont le total est de 797 467 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 70 640 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable générale applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 183 876 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	589		589
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	171 450	171 450	
Autres	8 413	8 413	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 424	3 424	
Total	183 876	183 287	589
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	15 161
Etat - produits à recevoir	1 500
Total	16 661

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 Euro décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euro.

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 492 889 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	204 249	127 409	76 840	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	12 420	12 420		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	156 706	156 706		
Dettes fiscales et sociales	63 034	63 034		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	56 481	56 481		
Produits constatés d'avance				
Total	492 889	416 049	76 840	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	200 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont	123 835			
(**) Dont envers les associés	34 458			

A.B.R.
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 76 rue Nationale
ZA Le Portail, 35235 THORIGNE FOUILLARD
481109163 RCS RENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 septembre 2022

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2022 s'élevant à 70 640 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	70 640,33€
A titre de dividendes	57.143,00€
soit 57,14€ par action	
Le solde	13.497,33€
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 226.131€	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022 sont éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende brut global
Ex 31.03.2021	néant
Ex 31.03.2020	néant
Ex 31.03.2019	85.714

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Le Président
Gaetan BECEL

certifié conforme
G. BECEL

